YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service Juridique
Tél. : 01 69 49 77 33
N/Ref. : NDA/CM/HJ

DECISION N° 2008 /252

OBJET : Bail civil de sous- location entre France Télécom et la commune de Yerres, concernant l'immeuble situé 55 rue Royale – Avenant n°1.

Le Député- Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

VU la décision n° 2008/145 en date du 6 juin 2008 relative à la conclusion d'un contrat de sous-location de locaux de bureaux et d'activités sis 55 rue Royale à Yerres,

VU le bail civil de sous-location correspondant signé le 16 juillet 2008, entre la société France Télécom et la commune de Yerres,

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le bail civil de sous-location, susvisé, l'article 20 mentionnant la somme 72 500 euros (soixante-douze mille cinq cents euros), correspondant à un terme du loyer

CONSIDERANT la nécessité de rectifier le montant indiqué, à l'article 20 dudit bail de sous-location, par voie d'avenant,

DECIDE

DE SIGNER un avenant n°1 au bail civil de sous-location avec la société FRANCE TELECOM sise 6 place d'Alleray 75015 PARIS,

DIT que le montant du dépôt de garantie, correspondant à un terme de loyers s'élève à 54 375 euros (cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze), et non à 72 500 euros (soixante-douze mille cinq cents),

DIT que le reste est sans changement.

Fait à Yerres, le 24 octobre 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (ES

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98